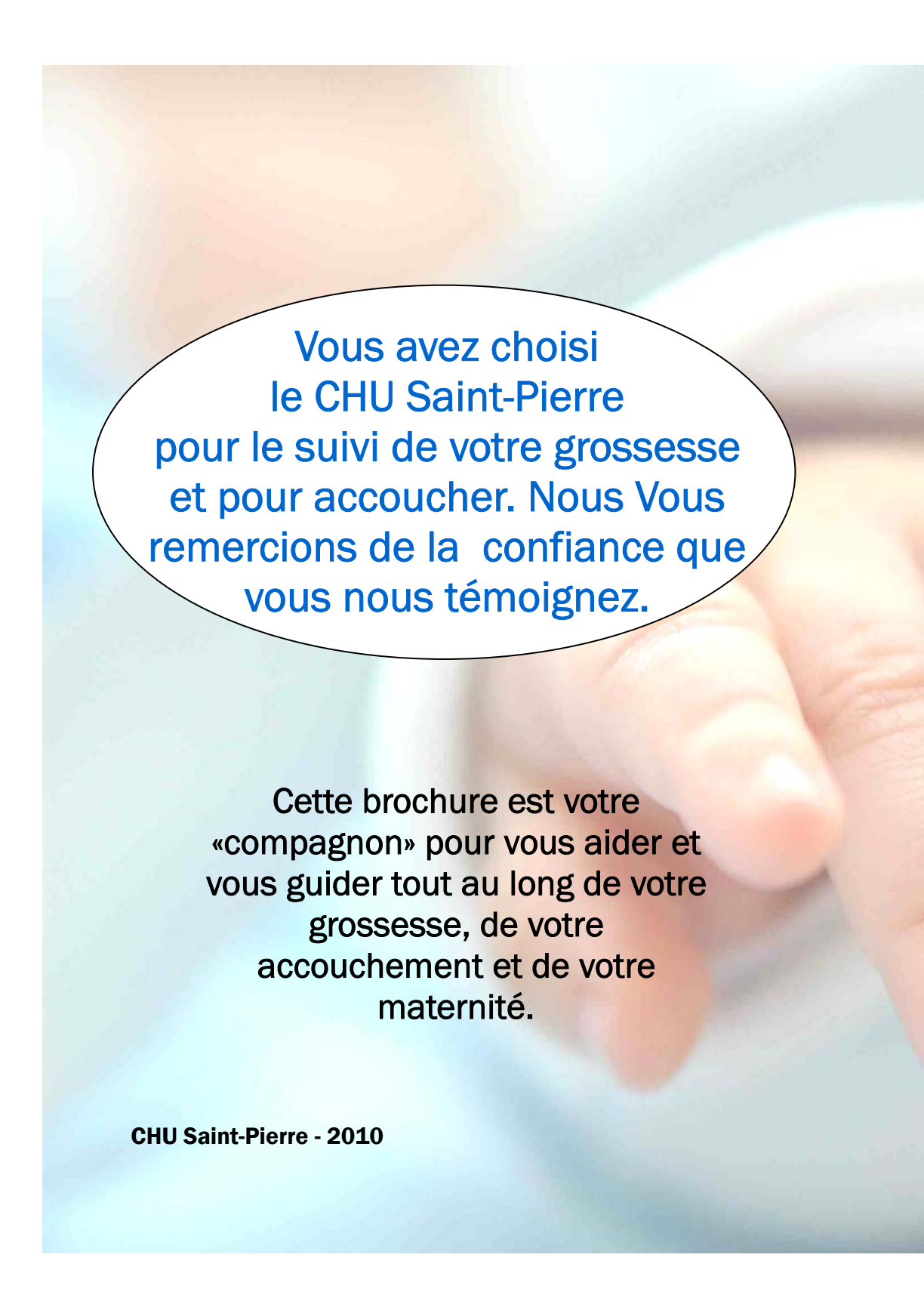




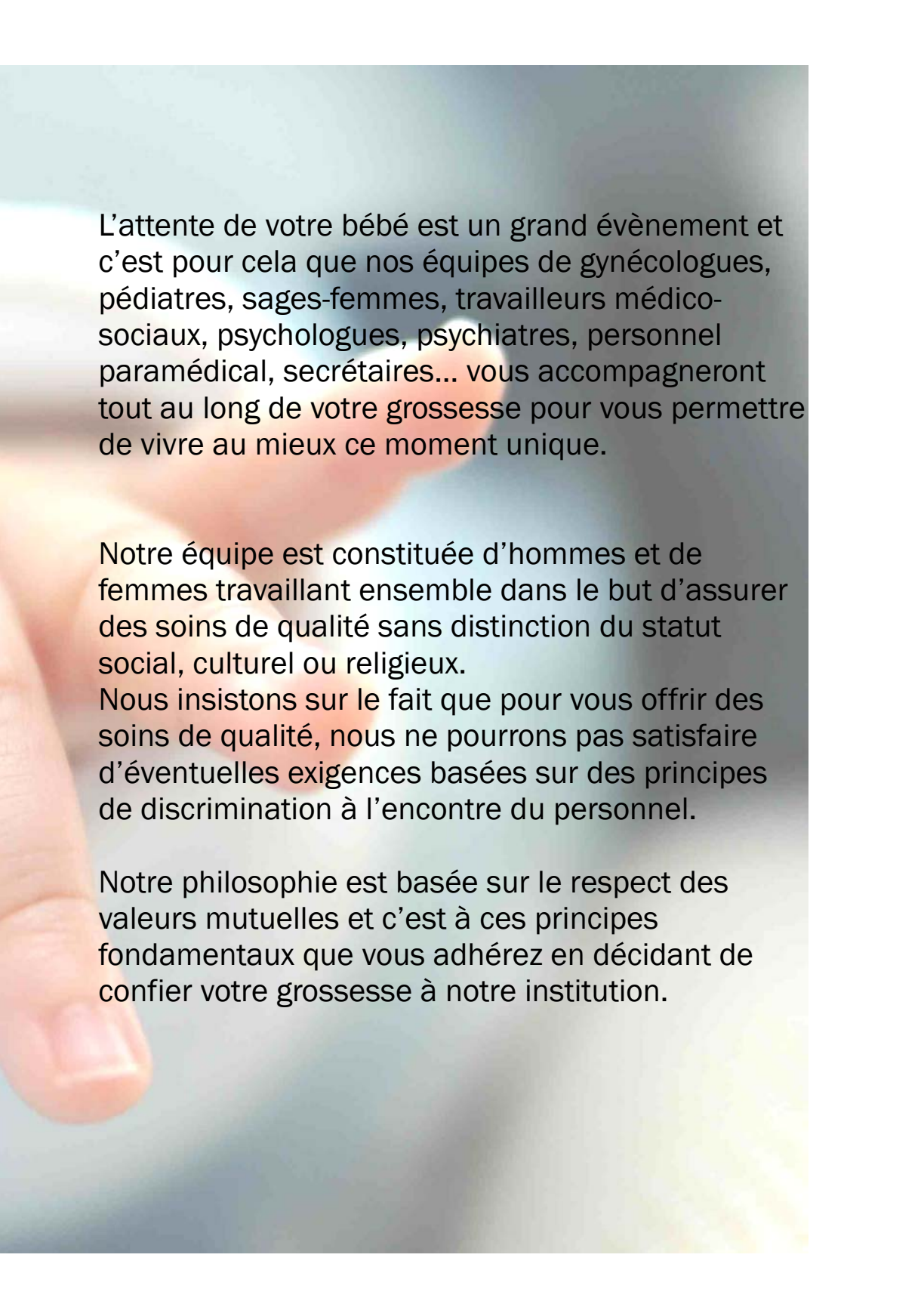
Bien Naître au CHU Saint-Pierre

DÉPARTEMENT MÈRE-ENFANT
CHU SAINT-PIERRE



**Vous avez choisi
le CHU Saint-Pierre
pour le suivi de votre grossesse
et pour accoucher. Nous Vous
remercions de la confiance que
vous nous témoignez.**

**Cette brochure est votre
«compagnon» pour vous aider et
vous guider tout au long de votre
grossesse, de votre
accouchement et de votre
maternité.**



L'attente de votre bébé est un grand évènement et c'est pour cela que nos équipes de gynécologues, pédiatres, sages-femmes, travailleurs médico-sociaux, psychologues, psychiatres, personnel paramédical, secrétaires... vous accompagneront tout au long de votre grossesse pour vous permettre de vivre au mieux ce moment unique.

Notre équipe est constituée d'hommes et de femmes travaillant ensemble dans le but d'assurer des soins de qualité sans distinction du statut social, culturel ou religieux.

Nous insistons sur le fait que pour vous offrir des soins de qualité, nous ne pourrions pas satisfaire d'éventuelles exigences basées sur des principes de discrimination à l'encontre du personnel.

Notre philosophie est basée sur le respect des valeurs mutuelles et c'est à ces principes fondamentaux que vous adhérez en décidant de confier votre grossesse à notre institution.

SOMMAIRE

1. Les consultations prénatales	6
a. Les consultations ONE au CHU Saint-Pierre	6
b. Consultation de « grossesse à haut risque »	7
c. Consultations privées hors de l'hôpital	7
d. Consultations Aquarelle	7
2. Les examens et la grossesse	8
a. Les prises de sang	8
b. Les échographies	9
c. Les monitorings	9
3. Les séances d'info	10
a. Les neufs mois de grossesse	11
b. Travail et accouchement	11
c. L'allaitement maternel	12
4. Les consultations d'allaitement maternel	13
5. Comment me préparer à la naissance de mon enfant	14
a. Les séances individuelles de kiné prénatales	14
b. La préparation à la naissance collective avec une sage-femme	15
6. Conseils et aide psychologique	16
7. Les urgences pendant la grossesse	17
8. La naissance	18
a. La valise pour la maternité	18
b. Comment va se passer la naissance de mon bébé ?	21
c. Conseils au papa ou à l'accompagnant pour aider la maman pendant le travail	24
d. Comment respecter et m'adapter au rythme de mes contractions	24
e. La péridurale	26
f. La césarienne	27
g. Le déclenchement	28
h. L'accueil de mon bébé en salle de naissance	28
i. Le don de sang de cordon ombilical	29

9. L'unité de pathologie de la grossesse	30
10. Le séjour à la maternité	31
a. Où ?	31
b. Votre chambre	31
c. Vos repas	32
d. Vos visites	32
e. Les soins	33
f. L'alimentation de votre nouveau-né	34
g. Vous avez fait le choix d'allaiter	35
h. Vous avez fait le choix de donner le biberon ou vous ne pouvez pas allaiter pour des raisons médicales	36
i. Les chambres M* à la maternité	37
j. La déclaration de naissance	38
11. Le Centre néonatal	39
12. Le retour à la maison	41
a. Recommandations générales concernant votre santé	41
b. Où s'adresser après le séjour à la maternité	42
13. La contraception après l'accouchement	44
14. Retrouver sa forme, ses formes : la kiné post-natale	48
15. Les associations de soutien à l'allaitement	49
16. Quelques sites Internet	50
17. Dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel	51

1. Les consultations prénatales

C'est durant les trois premiers mois de votre grossesse que se forment les principaux organes de votre bébé.

Un accompagnement et une surveillance médicale sont donc conseillés très tôt pendant la grossesse .

Vous consulterez régulièrement votre médecin et/ou votre sage-femme pendant la grossesse, il est très important d'être présente à toutes vos consultations pour surveiller la bonne évolution de votre bébé et de votre état de santé.



Plusieurs types de suivis sont possibles.

Consultation ONE ou consultation privée ?

Vous avez la possibilité de faire suivre votre grossesse à l'hôpital (consultation ONE) ou à l'extérieur par un gynécologue privé dans un cabinet médical privé.

a. Consultations ONE au CHU Saint-Pierre

Consultations prénatales :

Polyclinique Site Porte de Hal, bât 200, 6e étage - Entrée B

Tel : 02 535 47 13

Site César De Paepe, rue des Alexiens, 11-13, 3e étage

Tel 02 506 72 60

La consultation prénatale est **gratuite** (*remboursée par la mutuelle le fonds ONE et le CPAS*).

Elle est assurée par les médecins et les sages-femmes du service de gynécologie-obstétrique de l'hôpital.

Vous serez accompagnée tout au long de votre grossesse dans votre projet de naissance et aurez accès aux examens et traitements les plus performants.⁶



b. Consultation de « grossesse à haut risque »

Si votre santé ou votre grossesse présentent des difficultés particulières, vous pourrez être prise en charge en consultation de « grossesse à haut risque » réalisée par notre équipe d'obstétriciens expérimentés.

c. Consultation privée hors de l'hôpital

Vous pouvez faire suivre votre grossesse dans un cabinet médical extérieur de l'institution par un gynécologue ou une sage-femme. Si vous le souhaitez et moyennant éventuellement des honoraires supplémentaires, il ou elle pourra être présent lors de votre accouchement, pour autant qu'un accord préalable ait été donné par l'institution au médecin ou à la sage-femme de votre choix.

d. Consultation Aquarelle

Le CHU Saint-Pierre offre la possibilité d'un suivi de grossesse particulier pour les femmes en situation très précaire, n'ayant aucune couverture sociale.

Cette consultation est assurée par deux sages-femmes en collaboration avec l'ONE et l'équipe médicale.

Martine Vanderkam
Linda Doerane

2. Les examens et la grossesse

Pendant votre grossesse vous allez être amenée à faire de nombreux examens. Ils sont inoffensifs et permettent de suivre la bonne évolution de votre grossesse et de votre bébé.

a. Les prises de sang

Vous serez amenée à faire des prises de sang que votre médecin ou votre sage-femme vous prescriront régulièrement et vous expliqueront.

Où faire mes prises de sang à l'hôpital ?

Centre de prélèvements Porte de Hal
Bd de Waterloo, 129 - entrée B
De 7h-15h45 du lundi au vendredi
Tel : 02 535 31 86



Centre de prélèvements César de Paepe
Rue des Alexiens, 11
Lundi, mercredi et jeudi de 7h30-13h
Mardi et vendredi de 7h30-14h30
02 506 72 43

b. Les Echographies

Trois échographies seront faites pendant la grossesse, une à chaque trimestre (environ 12, 22 et 32 semaines).



Pour vos rendez-vous à l'échographie et au monitoring

Bd de Waterloo, 129 bât 200, 6e étage entrée B

Tel 02 535 47 06

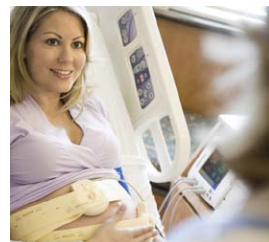
ou

rue des Alexiens, 11-13, 3e étage

Tel 02 506 72 60

c. Les monitorings :

Le monitoring se fait en général vers la fin de la grossesse, et permet d'enregistrer pendant environ 30 minutes le rythme cardiaque de votre bébé et les éventuelles contractions.



Si des examens supplémentaires sont nécessaires, ils vous seront expliqués en cours de grossesse.

Le service Social de la consultation ONE

Service social ONE
Polyclinique, Entrée B
bât 200, 6e étage
Tel 02 535 47 08



OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Dès la première consultation, vous serez reçue par un(e) travailleur(se) médico-social(e) qui vous verra minimum 3 fois sur la grossesse, pour vous aider à remplir les différentes formalités administratives et vous donner des informations sur différents thèmes:

Exemples:

- La protection de votre emploi et l'interdiction de certains travaux
- Le congé de maternité
- La demande de prime de naissance
- L'alimentation et la prévention de certaines maladies comme la toxoplasmose, le cytomégalovirus
- La nocivité de certains médicaments, et substances comme l'alcool les drogues, le tabac, les intoxications (plomb, monoxyde de carbone, alimentaires)
- L'un ou l'autre sujet de droit social (mutuelle, l'assurance maladie, la reconnaissance de paternité, les droits de la travailleuse enceinte, le certificat de grossesse)
- La préparation prénatale (par kiné et sage-femme)
- L'hygiène de vie, la sexualité et la pratique de sports, de voyage
- L'alimentation du bébé
- Les séances d'information organisées sur l'accouchement, l'allaitement et les rythmes de vie avec un bébé au retour à la maison
- Les signes pour se présenter en salle d'accouchement
- La charte de la salle d'accouchement
- Les modalités du séjour en maternité : types de chambre, coût de l'hospitalisation, documents à préparer, contenu de la valise, possibilité de garde des enfants pendant le séjour, le don de sang de cordon
- Personnalisation de l'accouchement et modalités
- Durée de séjour et suivi par sage-femme à domicile en cas de retour précoce ou d'accompagnement à domicile
- Consultation de lactation en pré ou post-natal
- Projet de famille et contraception

3. Les séances d'info Quels thèmes sont abordés ?

a. Les neufs mois de grossesse

Vous vous posez des questions sur votre grossesse, les changements de votre corps, votre alimentation...
Information et discussion autour de la grossesse, du mode de vie et de la préparation à la parentalité et la naissance du bébé



Inscriptions et renseignements
Secrétariat Consultations prénatales
Tel : 02/535-47-13

b. Travail et accouchement :

Pour vos questions sur la naissance de votre bébé, quand aller en salle d'accouchement, comment se passe le séjour en salle d'accouchement...

Information et discussion sur les signes du travail, l'accueil et l'accompagnement en salle de naissance et l'accueil du bébé.

Animée par une Sage-femme et un kinésithérapeute

Tous les 4^e lundi du mois de 18h30 à 20h30

Où:

CHU Saint-Pierre Forum, Entrée C
Auditoire Bastenie

Inscriptions et renseignements :
Secrétariat Consultations prénatales
Tel : 02 535 47 13



c. L'allaitement maternel

*Vous souhaitez allaiter,
vous aimeriez en savoir plus sur l'allaitement, l'accueil de votre bébé
en salle de naissance, les rythmes de votre bébé, votre séjour à la
maternité et votre retour à la maison...*

Information et discussion sur l'allaitement maternel, rythme,
alimentation, organisation et retour à la maison.
Animée par une sage-femme et un pédiatre.

Tous les 3^e lundi du mois de 18h à 20h30

Où ?

CHU Saint-Pierre Forum - Entrée C
Auditoire Bastenie

Inscriptions et renseignements

Secrétariat Consultations prénatales

Tel : 02 535 47 13

Il est préférable de vous inscrire, mais vous êtes la/les bienvenue(s) si
vous vous décidez à la dernière minute pour participer à l'une ou
l'autre séance.

Les accompagnants, et bien sûr le futur père, sont les bienvenus.



4. Les consultations d'allaitement maternel

En cas de questions ou de situations plus particulières (chirurgie mammaire, échec d'allaitement, prématuré, jumeaux, cancer, anomalie anatomique, antécédent d'abcès, doute, autres) une sage-femme spécialisée en allaitement maternel organise des *consultations de lactation avant et après la naissance*.

Pour prendre rendez-vous

Tel : 02 535 47 13

Où ?

Consultations prénatales :

Polyclinique, bât 200, 6e étage

Entrée B



5. Comment me préparer à la naissance de mon enfant?

a. Les séances individuelles de kiné prénatales

Dès le sixième mois de grossesse, une équipe de kinésithérapeute est à votre disposition afin de vous préparer et de vous informer sur les différents aspects de l'accouchement.

Les différents thèmes abordés sont :

- Les préventions et la préparation du corps durant la grossesse
- Le départ pour la salle d'accouchement
- La gestion du travail en salle de naissance avec ou sans péridurale
- L'accouchement et les positions
- Massage et relaxation de la future maman

Lors de ces séances, le futur père ou la personne qui vous accompagnera en salle de naissance est invité(e) à y participer **Cette préparation se fait uniquement en séance individuelle et sur rendez-vous.**

Il vous est également possible de demander la présence d'une kinésithérapeute lors de l'accouchement, les modalités pratiques sont à convenir lors de votre préparation.

Séances de kinésithérapie prénatale :

CHU Saint-Pierre
Site César De Paepe
Rue des Alexiens, 13
1000 Bruxelles
Service de gynécologie/clinique de périnéologie - 3e étage
Francine OYEN : 02 506 70 91
Benoît SCHOEFS : 0477 605 413

b. La préparation à la naissance collective avec une sage-femme

Si vous souhaitez recevoir de plus amples informations sur votre grossesse et les changements inhérents à celle-ci, comprendre les mécanismes de l'accouchement et parler de l'arrivée de votre bébé au sein de votre famille, des séances de préparation à la naissance de groupe sont organisées par des sages femmes de l'hôpital.

Ces séances vous permettront aussi de partager vos expériences et votre vécu avec d'autres femmes enceintes, d'autres futurs parents.

La première séance aura lieu aux alentours de la 24^{ème} semaine de grossesse.

Nous vous conseillons de vous inscrire vers la 20^{ème} semaine de grossesse.

Pour vos inscriptions et renseignements :

Tel : 02/535-48-10 ou à l'accueil des consultations prénatales.





6. Conseils et aide psychologique

La grossesse et l'attente d'un bébé apportent des changements et des questions dans votre vie, celle de votre couple, celle de votre famille.

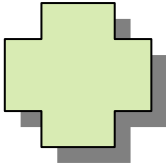
Si certaines situations sont source d'inquiétude, d'angoisse ou de souffrance, parlez-en à votre sage-femme ou médecin et à la travailleuse Médico-sociale de la consultation.

Si nécessaire, ils vous mettront en contact avec le service psychologique de l'hôpital.

Si vous ou votre conjoint fumez, une consultation en tabacologie peut vous aider à diminuer ou arrêter de fumer durant votre grossesse.

Si vous êtes dépendant de l'alcool, ou que vous consommez de la drogue quelle qu'elle soit, dites-le nous : Au CHU Saint-Pierre il existe une équipe multidisciplinaire appelée **parentalité addiction**, composée de psychologues et psychiatres, de travailleurs médicaux sociaux, de pédiatres...qui peut vous aider et prodiguera des soins particuliers à votre bébé lors de la naissance.

7. Les urgences pendant la grossesse



Tout évènement dans votre santé, fièvre importante, douleur au niveau de la tête, du ventre, ou dans votre grossesse comme des pertes vaginales inhabituelles, diminution des mouvements de votre bébé, une chute...

En cas de problèmes vous pouvez contacter un médecin ou une sage-femme :

Aux consultations prénatales - dispensaire :

Bât 200- 6e étage, entrée B

Salle de soin

02 535 48 10

8h30 à 17h30 du lundi au vendredi

En cas d'urgence et 24h sur 24, vous pouvez vous rendre en salle d'accouchements pour y être examinée.

Salle d'accouchements:

Bâtiment 600 -10^e étage tel : 02 535 43 12

Accès

Pendant la journée : 105, rue aux Laines, entrée A

24h/24 : admissions par le service des urgences :

Bâtiment 600 niveau 4 entrée par 290, rue haute - entrée D

8. La naissance

a. La valise pour la maternité

Vers 7 mois et demi de grossesse vous pouvez déjà commencer à faire votre valise.



Documents à prévoir pour votre admission :

La carte d'identité de la maman ou le passeport

Le carnet ou certificat de mariage

La carte SIS ou réquisitoire du CPAS ou carte d'assurance si vous en avez une.

Le « carnet de la mère » ou « la feuille de liaison » que votre médecin vous a confié si vous êtes suivies à l'extérieur du CHU Saint-Pierre.

L'argent nécessaire au paiement de la provision et les suppléments.



Prévoyez un petit sac à part pour la salle d'accouchement comprenant :

Les affaires pour le confort de la maman :

Un peignoir à manches larges si vous en avez un,
Des pantoufles,
De l'eau et du soda, des biscuits secs, des bonbons à sucer rafraîchissants,
Un brumisateur d'eau pour se rafraîchir,
De quoi écouter de la musique pour vous détendre (lecteur MP3-lecteur CD et CD) (facultatif).

Les affaires pour le confort du Papa ou de l'accompagnant(e):

Vêtements confortables et légers (il fait chaud dans la salle d'accouchement)
Des chaussures confortables ou pantoufles,
Boissons, biscuits, tartines, fruits car le travail peut durer longtemps,
De quoi lire ou s'occuper,
Une crème ou huile de massage pour masser votre compagne et l'aider à se détendre pendant les contractions.

Les affaires pour habiller votre nouveau-né :

Un body ou une brassière,
Un pyjama chaud,
Des chaussettes ou chaussons,
2 bonnets et une couverture ou châle.

Dans la valise de la maternité :

Pour la maman :

Des essuie-mains et des gants de toilette,
Des chemises de nuit confortables et pratiques pour l'allaitement
Soutien-gorge d'allaitement si nécessaire (2 tailles de plus que fin de grossesse),
Un peignoir, des pantoufles,
Le nécessaire de toilette,
Des bas de contention pour les varices si nécessaire.
Une grande bouteille d'eau si vous ne désirez pas boire l'eau du robinet (qui est parfaitement potable).
Des vêtements pour la sortie de la maternité

Pour le bébé :

Des essuie-mains et des gants de toilette,
Des brassières ou body en coton,
Des pyjamas,
Des chaussettes ou chaussons,
Des bonnets,

Prévoir pour 5 jours

(Bien que la durée de votre séjour peut être plus courte)

Un set de maternité vous est proposé à votre arrivée à la maternité moyennement supplément (cf. feuille annexe) comprenant :

- 36 langes bébés
- 30 bandes hygiéniques maxi
- 6 slips en papier
- 1 boîte de protège- seins (si allaitement maternel)

Vous pouvez apporter vous-même votre set maternité si vous le désirez.

b. Comment va se passer la naissance de mon bébé ?

Mon accueil en salle de Naissance

Où ?

Accès pendant la journée (8h-20h): 105, rue aux laines, entrée A, Entrée principale, bat 600, 10^e étage.

Accès 24h/24h par le service des urgences, Entrée D, 290, rue Haute : bâtiment 600, niveau 4

Tel : 02 535 43 12

Quand aller en salle d'accouchement ?

- Si vous perdez du liquide (vous avez peut être rompu la poche des eaux),
- Si vous avez des contractions douloureuses et régulières depuis plus d'une heure (toutes les 3-4 minutes si c'est votre premier bébé et toutes les 5-6 minutes à partir du deuxième bébé),
- Si perdez du sang frais (rouge).

A la maison quand vous sentez que le travail a commencé :

- Demandez à votre mari ou à votre accompagnant(e) de rester avec vous pour vous aider à vous détendre.
- Si le travail commence mais qu'il est encore léger relaxez vous et attendez que les contractions deviennent plus régulières et plus intenses.
- Pendant les contractions, détendez-vous en respirant calmement et demander à la personne qui vous accompagne de masser les zones inconfortable de votre dos.
- N'hésitez pas à prendre un bain tiède pour vous aider.





Vous serez accueillie et accompagnée tout le long de votre séjour en salle de naissance par une équipe de **sages-femmes**.

La sage-femme réalisera votre examen d'admission afin de vous confirmer que le travail de l'accouchement a commencé.

Si vous avez un médecin, une sage-femme ou un kinésithérapeute privé, elle les avertira de votre arrivée.

En salle de naissance **une ou deux personnes de votre choix** peuvent être présentes auprès de vous.

Tant que vous êtes en salle de naissance, vous ne pouvez recevoir aucune autre visite.

Pendant la durée de votre séjour en salle d'accouchement, nous vous demandons de bien vouloir éteindre vos GSM.

Sachez que la durée du séjour en salle de naissance varie d'une future maman à une autre.

La naissance est un processus naturel qui demande sécurité d'environnement, psychologique et médical.

Les accouchements et l'accompagnement pendant le travail sont assurés par une équipe de sages-femmes et de gynécologues qui travaillent en collaboration pour votre bien-être et votre sécurité médicale et ce 24h/24.

L'anesthésiste et le pédiatre présents dans l'hôpital sont appelés si nécessaire.

Pendant la durée de votre travail d'accouchement vous resterez en salle de naissance et nous surveillerons votre bébé en enregistrant les battements de son cœur et vos contractions avec un monitoring.

Tant que le travail n'a pas commencé vous pouvez manger, mais une fois qu'il est mis en route vous ne pouvez consommer que des boissons claires et vous rafraîchir avec le brumisateuse ou des bonbons rafraîchissants.

Nos salles sont agréables et équipées de matériel performant pour veiller à votre bien-être et à celui de votre bébé tout en vous permettant de créer une atmosphère de détente et de calme pendant votre travail de l'accouchement.

Du matériel mis à votre disposition vous permettra de trouver des positions confortables vous et votre accompagnant (ballons, coussins de multiples formes, espaliers de gymnastique, tapis de sol...). Vous pouvez marcher et vous promener dans la salle d'accouchement tout en continuant de surveiller le rythme cardiaque de votre bébé, grâce à nos monitorings sans fil.

Une baignoire « jacuzzi » est à votre disposition si vous souhaitez vous relaxer et diminuer l'inconfort de vos contractions. Le bain peut aider à la dilatation de votre col de l'utérus.

La musique peut aussi vous aider à vous détendre, si vous le souhaitez, pensez à prévoir le matériel nécessaire pour en écouter.

Entre les contractions, reposez-vous et profitez-en pour changer de position.

Votre compagnon ou autre accompagnant de votre choix peut vous accompagner dans un travail de relaxation physique, d'autant plus si vous avez suivi ensemble une préparation à la naissance. Si il souhaite participer, même sans avoir suivi de préparation à la naissance, la sage-femme pourra lui expliquer comment il peut vous aider dans la détente et la relaxation.

A tout moment, si vous souhaitez être aidée par une péridurale l'anesthésiste sera appelé.

N'hésitez pas à demander de l'aide aux sages-femmes si vous en avez besoin.

Si vous vous posez des questions les sages-femmes et les médecins se feront un plaisir d'y répondre.

c. Conseils au papa ou à l'accompagnant(e) pour aider la maman pendant le travail

A la maison en début de travail

Si le travail commence et qu'il est encore léger, aidez-la à se relaxer en attendant que les contractions deviennent régulières et plus fortes.

Pour la soutenir, vous pouvez l'aider à respirer, vous pouvez la masser.

Veillez à ce que toutes les personnes en contact avec elle respectent l'atmosphère dont elle a besoin.

Rappelez-lui que tout ce travail sert à faire naître votre bébé.

En salle de naissance

Chercher des positions confortables pour tous les deux en utilisant l'espace et les moyens mis à disposition : lit, banquette, fauteuil, ballons, coussins et caisse, espalier, tapis de sol, couloir, baignoire.

d. Comment respecter et m'adapter au rythme de mes contractions

Pendant la contraction : détendez-vous en respirant calmement, demandez à la personne qui vous accompagne de vous masser les zones douloureuses.

Entre les contractions reposez-vous et profitez-en pour changer de position, marcher, vous détendre sur les ballons ou dans le bain de relaxation.

Si le travail se déroule bien, nous avons fait le choix de respecter votre rythme et de n'utiliser des techniques dites « *invasives* » (déclenchements, rupture de la poche des eaux, perfusion accélérant le travail, placement d'une perfusion, immobilité au lit, extraction du bébé par ventouse, forceps ou par césarienne et épisiotomie) que si la santé de votre bébé ou de vous-même le demande et ce après vous avoir expliqué la situation qui demande de poser ces techniques.

Notre hôpital dispose d'un centre Néonatal (NIC néonatal Intensive care) et de services de soins intensifs adultes à la pointe de la technologie.

e. La péridurale

Qu'est-ce que l'analgésie péridurale ?

L'analgésie péridurale diminue les sensations douloureuses dans la partie inférieure du corps, sans modifier l'état de conscience. Cette technique est réalisée par un Médecin spécialiste en anesthésie.

Cette technique est actuellement très bien maîtrisée mais rend toute promenade impossible

Actuellement nous optons pour des péridurales qui permettent encore de se mobiliser au lit et de prendre des positions facilitant la progression du bébé

Vous pouvez encore ressentir les contractions et accompagner votre bébé dans sa naissance sans que cela ne soit inconfortable.

Comment l'anesthésiste réalise-t-il la péridurale ?

- Vous êtes en position assise ou couchée sur le côté.
- L'anesthésiste injecte une petite quantité d'anesthésique local pour endormir la peau.
- L'anesthésiste localise l'espace péridural, il introduit une aiguille spéciale entre deux vertèbres lombaires. Par cette aiguille creuse, un fin tuyau en plastique appelé cathéter est placé dans l'espace péridural et l'aiguille est retirée.



- L'injection du médicament anti-douleur (analgésique) sera pratiquée facilement et directement dans l'espace péridural par ce cathéter.
- La suppression de la douleur survient environ 8 à 10 minutes après l'injection du médicament.
- L'analgésique est adapté régulièrement en fonction du confort de la maman, du monitoring du bébé et de la progression du travail.

La péridurale a-t-elle une influence sur le bébé ?

Non. Quelques fois, la péridurale peut amener une chute de pression artérielle de la maman. Les bruits cardiaques du bébé peuvent alors ralentir un court moment, sans conséquence pour l'enfant, car on remédie tout de suite à cette chute de pression artérielle.

f. La césarienne

Elle se pratique en salle de Naissance, dans une salle spécialement adaptée à une opération.

Sauf en cas d'urgence, la césarienne se pratique sous péridurale et votre compagnon est le bienvenu.

Votre bébé reste dans la salle d'opération pour ses premiers soins et sera placé en peau à peau contre vous ou contre son papa le plus rapidement possible.



g. Le déclenchement

Pour des raisons médicales ou en cas de dépassement de terme, votre gynécologue ou sage-femme organisera un déclenchement. Il s'agit de provoquer le travail de l'accouchement à l'aide de médicaments. Votre médecin ou sage-femme vous expliquera la procédure.



Les déclenchements se font en salle de naissance.

Il se peut que le déclenchement ne fonctionne pas la première fois et que malgré les médicaments vous ne vous mettiez pas en travail. Si votre santé et celle de votre bébé le permettent, vous devrez rentrer à la maison et revenir quelques jours plus tard pour recommencer.

h. L'accueil de mon bébé en salle de naissance

Dès sa naissance si le bébé va bien, il est placé sur sa maman peau contre peau.

Ce contact peut durer 2h et être partagé avec le papa.

C'est là que votre bébé va apprendre calmement à respirer, va se réchauffer et va installer une bonne flore intestinale à partir de son propre milieu familial de vie.



Le « peau à peau » vous permet d'accueillir tout en douceur et avec respect votre nouveau-né et de créer des liens précoces avec lui.

Prenez le temps d'observer votre bébé, ses premiers regards sont très intenses et magiques.

Votre bébé va vous montrer des premiers signes qu'il est prêt à se nourrir, si le choix est l'allaitement ce sera un moment idéal pour une première tétée, si le choix est le biberon c'est à ce moment là qu'il le recevra pour la première fois.

Après ces 2 heures d'accueil, le bébé sera pesé, mesuré et habillé et recevra ses soins.

Parfois le bébé demande des soins particuliers, s'il naît plus tôt que prévu. Dans ce cas il est d'abord examiné et soigné par le pédiatre mais dès que son état le permettra « un accueil sera organisé.

i. Le don de sang de cordon ombilical

Le sang de cordon contient des cellules précieuses utiles dans le traitement de certaines maladies du sang comme la leucémie. Si vous souhaitez faire un don de sang de cordon, la sage-femme ou le gynécologue récoltera le sang de cordon immédiatement après la naissance de votre bébé

Ce prélèvement n'est absolument pas préjudiciable à votre bébé ni à vous-même.

Ce don est anonyme et gratuit.

Pour plus de renseignements renseignez-vous auprès de votre sage-femme ou gynécologue.





9. L'unité de pathologie de la grossesse

Certaines patientes enceintes sont hospitalisées pendant leur grossesse, elles sont accueillies dans ce service par une équipe pluridisciplinaire qui les entoure.

Le séjour y est parfois long, l'équipe est attentive à vous rendre le séjour agréable

Les mamans dont les bébés sont prématurés et hospitalisés sont également hospitalisées dans ce service

10. Le séjour à la Maternité

a. Où ?

Entrée principale – Entrée A
105, rue aux Laines

Unité 608 : Bâtiment 600 8^e étage
Tel : 02 535 43 13 ou 02 535 43 15
ou

Unité d'Hospitalisation de grossesses
Unité 408 Bâtiment 400 8^e étage
Tel : 02 535 36 35



b. Votre chambre

Vous avez le choix entre :

- une chambre commune à 2 lits,
ou
- une chambre seule avec un supplément à payer (cf. annexe)

Vous devez payer une provision d'hospitalisation dans les 24h.

Toutes les chambres sont équipées d'un cabinet de toilette, d'une télévision couleur et d'un téléphone vous permettant de recevoir des appels, d'un réfrigérateur et d'un coffre pour déposer des objets de valeur.

En cas de chambres communes, de nombreuses salles de douche sont à votre disposition dans la maternité.

Les chambres individuelles sont équipées d'une douche.

En chambre Individuelle, votre accompagnant peut passer la nuit à vos côtés, un supplément vous sera demandé.

c. Vos repas

Sauf si le médecin le demande, vous recevrez un régime normal dès votre arrivée à la maternité.

Lorsque vous avez besoin d'un régime particulier, il est confectionné par une diététicienne de l'hôpital.

Une diététicienne passe dans votre chambre au début de votre séjour pour connaître vos habitudes alimentaires, nous pouvons vous préparer des repas en respectant les règles de votre religion si nécessaire

d. Les visites

Les visites à la maternité ont lieu de 15h à 19h30

Seul le papa est autorisé à venir toute la journée, sauf au moment des soins de la voisine en chambre commune.

Une limitation des heures de visite peut être appliquée selon l'avis des médecins

Pour votre plus grand bien et celui de votre bébé, nous demandons:

- de faire attention aux visites trop longues,
- de limiter le nombre de vos visiteurs en même temps dans votre chambre,
- de faire attention que vos visiteurs ne dérangent pas votre voisine de chambre si vous êtes dans une chambre à 2 lits,

Pour des raisons évidentes d'hygiène, de sécurité, et parce-que l'hôpital est un lieu de soins et un lieu public : il est strictement interdit de fumer dans les chambres et les couloirs. Un espace fumeurs est prévu dans l'hôpital.

e. Les soins

Les sages-femmes et les puéricultrices vous accompagneront dans vos premiers pas de maman et de jeunes parents afin de vous rendre autonomes pour votre retour à la maison.

Nous essayons d'organiser vos soins et ceux de votre nouveau-né en tenant compte de votre repos de jeune maman et des rythmes de votre bébé.

Des séances d'informations sont organisées plusieurs fois par semaine au salon de la maternité, vous pouvez être accompagné de votre bébé et de son papa.

Chaque jour votre sage-femme ou puéricultrice de référence se présentera à vous et vous indiquera son numéro de téléphone portable.

Ainsi, vous pourrez l'appeler quand votre bébé est réveillé et que vous êtes prête à recevoir vos soins, ou quand vous avez besoin d'aide pour vous, votre bébé ou toute autre question.



Un pédiatre va examiner votre bébé le premier et le dernier jour de votre séjour à la maternité en essayant que ce soit en même temps que ses soins dans le souci de respecter son rythme.

Parfois des examens seront prescrits à votre nouveau-né et vous seront expliqués.

Dès le début, vous pourrez participer activement aux soins de votre bébé.

Nous vous guiderons pour le baigner, le changer, le nourrir et apprendre à le rassurer.

Les sages-femmes et les puéricultrices seront à votre écoute pour répondre à vos questions, vous apprendre à comprendre et à répondre aux besoins de votre bébé, elles vous aideront à reconnaître ses différentes phases de sommeil et éveil, les signes qu'il est prêt à se nourrir et vous guideront pour interpréter ses pleurs et vous donneront quelques conseils pour le rassurer. Elles vous montreront quels signes observer pour voir si l'alimentation de votre nouveau-né se passe bien.

Si vous le désirez, **un Kinésithérapeute** peut venir dans votre chambre commencer avec vous votre gymnastique post-natale, en vous donnant quelques exercices à réaliser vous-même.

Pendant votre séjour à la maternité, nous souhaitons vous assurer les meilleurs soins, tout en surveillant votre état de santé et en vous apportant le soutien psychologique dont vous avez besoin.

f. L'alimentation de votre nouveau-né

Au sein de notre Maternité nous avons fait le choix de favoriser l'allaitement maternel pour ses nombreux avantages tout en respectant et accompagnant les parents qui ont choisi ou qui doivent pour des raisons médicales, de nourrir leur bébé au biberon. Demandez votre brochure explicative en fonction du choix de l'alimentation de votre bébé.

Le choix d'allaiter votre bébé, ou de lui donner le biberon vous appartient, des séances d'informations et des consultations en allaitement sont organisées pendant la grossesse pour vous informer afin de faire votre choix au mieux pour vous et votre bébé.



g. Vous avez fait le choix d'allaiter

Voici quelques conseils pour favoriser le succès de l'allaitement maternel :

- Veillez à proposer une première tétée dans l'heure qui suit la naissance, car votre bébé se trouve dans un état d'éveil particulier.
- Gardez votre bébé auprès de vous 24h sur 24h afin de favoriser la création des liens et vous permettre de comprendre ses besoins.
- Ne donnez à votre enfant que le lait maternel et à la demande. Le lait maternel est un aliment complet jusqu'à 6 mois de vie de votre bébé.
- Votre bébé peut vous réclamer des tétées jusqu'à 8 à 13 fois par jour et souvent plus fréquemment la nuit, cela peut vraiment varier d'un jour à l'autre, c'est normal qu'il ne soit pas régulier dans ses demandes.
- Le temps que l'allaitement soit bien installé, dans les premières semaines, essayez de ne pas donner de sucette ou de tétine artificielle. Ces substituts peuvent diminuer le nombre de tétées et ainsi ralentir le bon déroulement de l'allaitement, il va perdre beaucoup d'énergie à téter sur sa tétine plutôt qu'au sein.
- Ne prenez aucun médicament sans avis médical car comme pendant votre grossesse cela pourrait avoir un effet négatif sur votre bébé.
- Parfois l'état de votre bébé nécessite un séjour au centre néonatal, l'équipe soignante est là pour vous expliquer comment tirer votre lait afin de démarrer votre lactation.



Quels sont les bénéfices de l'allaitement maternel pour votre bébé ?

Il protège entre autres des gastro-entérites et diarrhées et des infections respiratoires.

Il retarde l'apparition des allergies.

h. Vous avez fait le choix de donner le biberon à votre enfant ou ne pouvez pas allaiter pour des raisons médicales

Le pédiatre ou les sages-femmes vous informeront sur le lait le mieux adapté à votre bébé.

La sage-femme ou la puéricultrice vous apprendra à préparer et à donner en sécurité un biberon à votre bébé.

Les mesures de nettoyage, stérilisation et conservation des biberons vous seront aussi expliqués.

A votre retour à la maison, des questions ou problèmes peuvent survenir, sachez que les sages-femmes du service vous accueilleront :

[au téléphone 24h/24 tous les jours de la semaine à la maternité au 02 535 43 13 ou 15.](#)

i. Le retour précoce à domicile

Si votre bébé et vous-même êtes en bonne santé, nous vous conseillons de raccourcir votre séjour à l'hôpital et de préférer des soins à votre domicile.

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une sage-femme indépendante dans votre milieu habituel de vie qui respectera au mieux votre rythme et celui de votre bébé.

Cette sage-femme pourra vous offrir un temps d'écoute à vos questions survenues à domicile et s'assurer que vous et votre bébé allez bien.

Les visites sont remboursées par la mutuelle, excepté le matériel utilisé et une participation aux frais de déplacement.

Si vous êtes aidée par le CPAS (mutuelle et vignettes) les visites sont aussi remboursées.

Si vous n'avez pas de mutuelle, ces visites ne sont pas remboursées, mais dans certaines situations la sage-femme de l'association aquarelle pourra effectuer ces visites gratuitement.

Vous pouvez aussi faire appel à une sage-femme à domicile après votre séjour à la maternité même si vous ne sortez pas précocement :

- pour un suivi et un accompagnement de votre allaitement,
- un suivi du poids de votre nouveau-né ou un ictère (jaunisse),
- un suivi et accompagnement post hospitalisation au centre néonatal,
- des soins de plaies,
- des conseils et accompagnement des bébé nourris au biberon,
- tout autres conseils et accompagnement de suites de couches...

Où s'adresser ?

Sur Bruxelles et environs

Maison de la naissance : 0478 32 68 38

Arbre de vie : 0487 07 16 95

Région francophone

www.sage-femme.be

Région néerlandophone

www.vlov.be

J. Les chambres M* à la maternité

Le service M* ou service de maternité avec soins néonataux est un nouveau secteur, ouvert en novembre 2008.

Il accueille les mamans après l'accouchement avec leur bébé même si celui-ci nécessite des soins spéciaux .

Ce nouveau secteur a été créé pour réduire la séparation mère-bébé dans les cas de prématurité modérée sans complications et favoriser ainsi un retour rapide à domicile.



Dans ces chambres, les visites doivent être limitées en respectant un maximum de deux visiteurs à la fois.

k. La déclaration de naissance

La déclaration de la naissance doit être faite par le père ou les parents devant le fonctionnaire de l'Etat Civil dans les quinze jours suivant l'accouchement.

Où ?

Bureaux de l'Etat Civil :
Centre administratif de Bruxelles
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles
Tél : 02 218 13 22 ou 02 218 22 65

Quand ?

Tous les jours de **8h30 à 12h30** sauf le dimanche et les jours fériés

Papiers à prévoir :

- Votre carte d'identité
- Votre carnet de mariage

L'hôpital se charge d'envoyer à la commune l'attestation de naissance de votre enfant.

Au cours de votre séjour à la maternité, une infirmière ou assistante sociale de l'ONE ou Kind en Gezin vous rendra visite afin de vous aider à remplir toutes les formalités nécessaires et vous expliquer comment faire suivre votre bébé.

La Sortie de la maternité

Après avis favorable du gynécologue et du pédiatre, vous pourrez rentrer chez vous
Les sorties sont organisées à 14h

11. Le centre Néonatal

Entrée principale – Entrée A

105, rue aux Laines

Unité 611 : Bâtiment 600 10^e étage

Tel: 02 535 43 27

Des soins centrés sur les besoins du bébé

Le service de néonatalogie accueille les nouveau-nés qui nécessitent des soins particuliers

La plupart d'entre eux sont des prématurés qui demandent un appareillage et une technologie de pointe pour leur survie. Afin de diminuer le stress des enfants hospitalisés en néonatalogie, le CHU Saint-Pierre a développé une philosophie de soins centrée sur les besoins individuels de chaque enfant en collaboration étroite avec les parents. L'architecture du service qui comprend de nombreuses chambres seules a été conçue pour protéger les enfants des nuisances sonores et lumineuses habituelles dans ce type de service.

Les nouveau-nés prématurés sont soignés dans le calme et la pénombre. Les soins sont adaptés au comportement du bébé. Comprendre ce que le bébé prématuré nous dit demande une formation particulière des soignants. Cette formation spécialisée est enseignée par le programme NIDCAP (Neonatal Individual Developmental Care and Assessment Program) pour lequel le CHU Saint-Pierre est le premier centre belge agréé (Brussels NIDCAP Training Center).



Les nouveau-nés qui sont sous surveillance particulière seront hospitalisés dans trois secteurs spécifiques en fonction de leur pathologie :

Le **service Nic** ou service de néonatalogie intensive : nous y soignons les enfants nécessitant un haut degré de surveillance avec des appareils de réanimation et une technologie de pointe.

Le **service N*** ou service de néonatalogie non intensive : ce secteur moins technique est destiné aux enfants plus stables ou après la période de soins intensifs. Que ce soit dans le Nic ou le N* la présence de la maman auprès de son bébé est très importante. Elle peut dormir auprès de son bébé si elle le souhaite. Ceci sera particulièrement encouragé quelques jours avant la sortie. La présence des papas est bien entendue très importante également.

Vos autres enfants et la famille peuvent aussi venir voir votre bébé tout en respectant le calme et en accord avec l'infirmier(e) responsable. Cependant, nous déconseillons plus de trois personnes dans la chambre du bébé. Les personnes malades ne sont pas admises, bien évidemment.

Lorsque la naissance du bébé ne se passe pas comme on l'avait rêvée, cela peut provoquer du désarroi, de la tristesse et un bouleversement émotionnel. Les « psys » du service sont à votre écoute pour vous soutenir dans les moments difficiles et pour vous accompagner tout au long du parcours. Après la sortie, les enfants nés très prématurément (poids de naissance inférieur à 1,5kg) seront suivis par les pédiatres, mais également par les psychologues du service afin de suivre leur développement.

12. Le retour à la maison

a. Recommandations générales concernant votre santé

Afin de vous faciliter votre retour à domicile voici quelques recommandations générales concernant votre santé:

Vous allez perdre du sang pendant environ 1 mois en quantité progressivement décroissante. C'est normal !

Ne prenez pas de bain tant que les pertes de sang sont abondantes (plus ou moins 1 mois)

Il est préférable d'éviter les rapports sexuels et l'application de tampons hygiéniques le premier mois suivant l'accouchement.

Il est conseillé de prendre des suppléments de fer et de vitamines.

Essayez de dormir au moins 8 heures par jour en vous aménageant quelques siestes au cours de la journée en profitant des moments de sommeil de votre bébé.

Vous reverrez votre médecin ou votre sage-femme dans un mois à la consultation Ce rendez-vous est très important il permettra de s'assurer de votre bonne santé. Il y sera discuté de votre souhait de contraception.

En attendant en cas de problème n'hésitez pas à nous téléphoner : 02 535 43 13 ou 15 à la maternité.

b. Où s'adresser après le séjour à la maternité ?

Les consultations de l'ONE ou de Kind en Gezin

Lors de son passage, l'infirmière sociale vous renseignera l'adresse de la consultation la plus proche de votre domicile.

Même si vous choisissez de faire suivre votre bébé par un pédiatre, ou en consultation privée ou par votre médecin de famille, vous pouvez y faire surveiller l'évolution de votre enfant toutes les semaines, gratuitement, et y échanger vos nouvelles expériences avec d'autres parents du même quartier.

Dans certaines consultations des séances de massage bébé sont proposées.

Les TMS de l'ONE vous proposent un service unique de visite à domicile qui vous permet d'aborder de façon plus approfondie et dans votre cadre de vie habituel des questions personnelles.

Le pédiatre de votre choix

La consultation de pédiatrie de l'hôpital :

02 535 43 30 ou 31

Les sages-femmes à domicile

Entre le séjour à la maternité et la première visite de ces services ou en même temps si nécessaire vous pouvez faire appel aux sages-femmes à domicile.

13. La contraception après l'accouchement

Après une naissance, il est bon de laisser le corps récupérer un certain temps avant d'être à nouveau enceinte, c'est pourquoi les gynécologues ou les sages-femmes vous proposeront de réfléchir à une contraception avant votre sortie de la maternité.

Même si la majorité d'entre vous choisit l'allaitement maternel, celui-ci ne protège pas à 100% d'une grossesse, surtout lorsque le nombre de tétées par jour diminue ou si l'allaitement maternel n'est pas exclusif.

Afin de vous aider à faire un choix compatible avec vos opinions, votre confort, et votre situation médicale, voici un petit guide des moyens anticonceptionnels qui sont à votre disposition.

Lorsque vous aurez fait votre choix, nous répondrons à vos questions éventuelles, et évaluerons si le moyen contraceptif que vous avez choisi est compatible avec votre santé.

En effet, il existe certaines maladies qui empêchent le recours à l'une ou l'autre de ces méthodes.

Exemples :

Vous ne pouvez pas prendre la pilule ou tout autre moyen de contraception à base d'hormones si vous souffrez ou avez souffert de thrombose veineuse profonde.

Le choix de la pilule est limité si vous souffrez de :

- Diabète
- Hypertension
- Epilepsie

On ne peut pas placer de DIU (stérilet) si vous avez une malformation de l'utérus.

Petit guide des moyens anticonceptionnels disponibles après l'accouchement

En cas d'allaitement maternel :

La pilule d'allaitement



La Cerazette®

- Ne contient qu'un type d'hormone (un progestatif) pour permettre une production de lait.
 - Se prend tous les jours **sans interruption**, et à heure fixe (avec souplesse de +/- 3heures).
 - doit se commencer **10 jours avant le premier rapport sexuel**. Est efficace même si le nombre de tétées par jour diminue, ou si l'allaitement est terminé.
- Son principal effet secondaire est la survenue de saignements vaginaux brunâtres irréguliers, sans gravité. C'est la raison pour laquelle on préfère passer à une pilule « classique » lorsque l'allaitement est terminé



La pilule microlut®

- C'est aussi une pilule d'allaitement moins chère que la Cerazette® mais elle n'est plus efficace en cas d'arrêt d'allaitement.
- Se prend tous les jours **sans interruption**, et à heure fixe (avec souplesse de +/- 3heures).
- doit se commencer **10 jours avant le premier rapport sexuel**.

En cas d'alimentation par biberons d'un autre lait que maternel :

Dans cette situation le retour à la fertilité normale peut survenir dès le mois qui suit l'accouchement, la contraception doit déjà être mise en place !

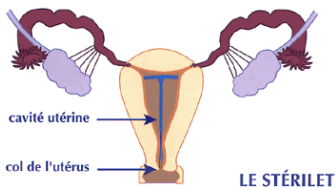
La pilule oestro-progestative :

Elle se prend pendant **3 semaines de suite** (1 comprimé par jour) suivies **d'une semaine d'arrêt** pendant lesquelles surviennent les règles.

Le choix de la pilule est à discuter avec le gynécologue.

Quelque soit la pilule en cas d'oubli de 2 jours, de gastro-entérite, de vomissement, ou de prise d'antibiotiques son effet peut être diminué et une grossesse peut survenir, c'est pourquoi tout en continuant de la prendre il faut protéger les rapports pendant les 10 jours qui suivent cette période ou s'abstenir.

Quel que soit le type d'alimentation de son bébé :



Le DIU (dispositif intra-utérin) ou stérilet :

Il s'agit d'un petit dispositif en forme de T que l'on place à l'intérieur de l'utérus à l'aide du gynécologue, entre 6 semaines et 6 mois après l'accouchement.

Son insertion peut être légèrement douloureuse (comme des règles).

Il faut contrôler sa position par échographie un mois après son placement, puis 1 fois par an

Il dure 5 ans

Deux types de Stérilets

Le stérilet non hormonal :

Son principal effet secondaire est la présence de règles plus abondantes, plus longues, et plus douloureuses que sous pilule.

Le stérilet hormonal : Mirena®

- Il contient des hormones de type progestatif.
- Il provoque une diminution des règles chez la plupart des femmes, qui peut aller jusqu'à l'absence de règles dans 1/5 des cas.

Il est plus cher que le précédent.

L'implant contraceptif : Implanon®,

Implanon® : dure 3 ans

Il s'agit d'un bâtonnet de la taille d'une allumette contenant des hormones de type progestatif, que l'on place de façon indolore à l'intérieur du bras, sous la peau. Une fois placé, il ne se voit pas de l'extérieur.



Il peut se placer immédiatement après l'accouchement.

Son principal effet secondaire est la survenue de saignements brunâtres sans gravité (+/- 10% des patientes)

Le préservatif :

Est le seul moyen de contraception qui protège contre les IST (infection sexuellement transmissibles)

Mais sur 100 femmes qui utilisent le préservatifs, 10 sont enceintes dans l'année.



L'injection intramusculaire de dépôt-provera®

Renouvelable tous les 3 mois.

Il provoque chez la plupart des femmes la disparition des règles.



L'anneau intra vaginal et le patch hormonal ne sont pas compatibles avec l'allaitement maternel.

14. Retrouver sa forme, ses formes: la kiné post-natale

Cinq à six semaines après votre accouchement, vous serez invitée à prendre contact avec votre kinésithérapeute afin de vérifier l'état de votre corps.

Ces séances ont pour buts :

De tester et/ou renforcer la musculature périnéale.

Une fois le périnée renforcé de redynamiser l'ensemble du corps par une gymnastique adaptée en post-partum.

De soulager les « bobos » liés à la grossesse.

Ces séances sont réalisées par des kinésithérapeutes spécialisés en rééducation périnéale.

Pour des renseignements ou prise de rendez-vous

CHU Saint-Pierre site César de Paepe

Rue des Alexiens, 13

1000 Bruxelles

Service de gynécologie/ Clinique de périnéologie 3e étage

02 506 70 91

Votre séjour parmi nous touche à sa fin .

Toute l'équipe obstétricale de la maternité vous remercie chaleureusement pour votre confiance.

Nous espérons que notre accompagnement vous a entièrement satisfait.

15. Les associations de soutien à l'allaitement

Infor-allaitement :

02 242 99 33

La leche league Belgique asbl :

02 268 85 80

Allaitement-infos de Charleroi naissance :

071 31 61 16

Breastfeeding support :

02 215 33 77

Vereniging begeleiding en bevordering :

02 281 73 13

Dienst für kind und familie:

087 59 63 00





16. Quelques sites internet

www.infor-allaitement.be

www.allaitement.be

www.allaitement-jumeaux.com

www.lilbelgique.org

www.co-naître.net

www.borstvoeding.be

www.vbbb.be

www.belgium.be

www.portal.health.fgov.be

www.expertisecentrum-vollemaan.be

www.alternatives.be

www.jeunepapa.com

www.clairdelune.be

www.maisondelanaissance.be

www.sage-femme.be

www.vlov.be

17. Dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel

Notre politique se base sur la philosophie IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébés), soutenue conjointement par l'UNICEF et l'OMS qui regroupe les 10 conditions suivantes :

1. Adopter une politique d'allaitement maternel formulée par écrit et systématiquement portée à la connaissance de tous les personnels soignants
2. Donner à tous les personnels soignants la formation et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique
3. Informer toutes les femmes enceintes des avantages de l'allaitement maternel et de sa pratique
4. Mettre les nouveau-nés en contact peau-à-peau avec leur mère immédiatement à la naissance et pendant au moins une heure, encourager les mères à reconnaître quand leur bébé est prêt à téter, et offrir de l'aide si nécessaire
5. Indiquer aux mères comment pratiquer l'allaitement au sein et comment entretenir la lactation même si elles se trouvent séparées de leur nourrisson
6. Ne donner aux nouveau-nés aucun aliment ni aucune boisson autre que le lait maternel, sauf indication médicale
7. Laisser l'enfant avec sa mère 24h par jour
8. Encourager l'allaitement au sein à la demande de l'enfant
9. Ne donner aux enfants nourris au sein aucune tétine artificielle ou sucette
10. Encourager la constitution d'associations de soutien à l'allaitement maternel et leur adresser les mères dès leur sortie de l'hôpital ou de la clinique.

Département Mère-Enfant

CHU Saint-Pierre
Rue Haute 322
1000 Bruxelles
www.chusaintpierre.be

02 535 43 13



DÉPARTEMENT MÈRE-ENFANT
CHU SAINT-PIERRE

